**Motion budget 2013 du Collège Auguste Delaune de Bobigny**

**Conseil d’Administration du Lundi 10 décembre 2013**

Les élus du collège Parents et du collège Enseignants au conseil d’administration du Collège Auguste Delaune de Bobigny du 10 décembre consacré à la dotation budgétaire 2013, constatent une baisse conséquente du budget attribué au collège Delaune par le Conseil Général.

En prenant 2 années similaires : 2011 et 2013 identiques tant par le nombre d’élèves en classes banales (505) que le nombre d’élèves en classes spécifiques (ULIS, NSA, Aide et Soutien) et par la non réévaluation des montants de calcul des différents éléments chiffrés**, nous constatons, en 2 ans, une baisse de 6,5% de la dotation en Euros constants et cela sans tenir compte de l’inflation de 2% par an en moyenne.**

**L**e conseil général de Seine Saint Denis a fait le choix en 2011 puis 2012 de ne pas verser la totalité de la dotation se laissant pour le mois de juillet une marge de décision sur le versement des 10 ou 15% restant, suite au « dialogue de gestion » avec la direction des collèges. Au-delà du contestable contournement des élus des CA, cela lui a permis cette année de présenter aux parents et aux élus des personnels du Comité Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) un budget comparé de date à date et de tenter de masquer une baisse départementale de 7%.

**La manœuvre est réitérée au niveau de l’établissement puisque pour la première fois le budget intègre la dotation ZEP, soit 9 147 €, alors que jusqu’à présent celle-ci , présentée à part , venait s’ajouter aux moyens attribués.**

Choisir l’exercice 2013 pour amputer la dotation des collèges est d’autant plus révoltant que les nouvelles règles comptables de la RCBC rendent non seulement plus difficile la comparaison de la répartition des sommes, mais permettent des glissements d’une enveloppe budgétaire à une autre d’autant plus aisée que les sommes ont été « dé fléchées ». Il ne s’agit pas là d’une position de défiance vis-à-vis des personnels de gestion mais d’une défense du rôle du Conseil d’Administration.

Il n’est pas acceptable que le Conseil Général fasse des économies sur le budget des collèges et applique ainsi son plan de rigueur sans le dévoiler ouvertement, tout en martelant dans sa présentation budgétaire que « la réussite scolaire des collégiens constitue l’une de [ses] priorités essentielles ».

Nous exigeons que soit versé au collège au moins l'équivalent de la différence avec le budget 2011

Nous décidons donc de voter contre le budget de rigueur qui nous est proposé afin que l’ensemble de la communauté scolaire puisse travailler sereinement durant l’exercice 2013.

Pour 12 Abstentions 4 Contre O

**Motion Tarifs de cantine 2013 du Collège Auguste Delaune de Bobigny**

**Conseil d’Administration du Lundi 10 décembre 2013**

Les élus du collège parents et du collège enseignants du CA du collège Delaune s’associent à la pétition intersyndicale de protestation contre la hausse des tarifs de cantine et la mainmise par le conseil général sur ceux ci. S’appuyant sur un sondage des tarifs pratiqués dans son département voire dans les départements voisins, le CG a décidé d’une tarification à la hausse tant pour les personnels que pour les élèves.

Dans un contexte d’austérité où s’ajoute à la baisse régulière des fonds sociaux, la baisse du pouvoir d’achat, cette mesure se traduit pour notre établissement par **une hausse de 57,5%** d’augmentation pour les commensaux « extérieurs » dont la plupart sont des stagiaires de GRETA aux revenus modestes, **une hausse de 37%** pour les enseignants ayant 3 ans d’exercice qui paieront un tarif identique à celui d’un enseignant en fin de carrière. Les tarifs se monteront à 2,23€ par repas pour les AED et les contrats aidés.

**Nous exigeons que le conseil général renonce à ces dispositions, établisse une grille plus progressive qui correspond mieux à la réalité des revenus des personnels**. Nous exigeons que l'État prenne en charge une part du repas de ses fonctionnaires et de ses salariés, comme il le fait dans de nombreux corps de la Fonction Publique d'État.

Pour 13 Abstentions 3 Contre O